

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC
À L'ÉPARGNE TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE
TPCI 5,75% 2023-2030

Investissons dans la jeunesse pour construire demain.



DATE	MONTANT	TAUX D'INTÉRÊT	PRIX DE L'OBLIGATION
15-24 Fév. 2023	150 MILLIARDS	5,75% L'AN SUR * 10 ANS	10 000 F CFA

*Net pour les résidents en Côte d'Ivoire

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de l'UMOA sous le numéro EE/23-04 le 13 février 2023.

Représentant
de l'Emetteur



Chef de file :  BSIC CAPITAL SA
SOCIÉTÉ DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT
GROUPE BSIC

Co-chefs de file :



MAC AFRICAN SGI





TRESOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique



Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission d'un emprunt obligataire
TPCI 5,75% 2023-2030 d'un montant indicatif de
150 000 000 000 FCFA
portant sur 15 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA
au prix d'émission unitaire de
10 000 FCFA.

*Net pour les résidents en Côte d'Ivoire

Cette note d'information (la « Note d'Information ») contient des informations relatives à l'émission par le Trésor Public de Côte d'Ivoire (l'« Emetteur ») desdites obligations (les « Obligations »). Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission sur la BRVM.

Durée de l'emprunt : 7 ans

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement N°EE/23-04 de l'AMF, le 13 février 2023.

L'octroi par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles, sur demande et sans frais, auprès des établissements financiers mentionnés ci-dessous. Elle est également disponible sur le site Internet de l'Emetteur : www.tresor.gouv.ci

Chef de file
BSIC CAPITAL

Co-chefs de file
SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA - MAC AFRICAN - UNITED CAPITAL
FOR AFRICA - FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS 5

1 ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

- 1.1 Attestation de l'émetteur 8
- 1.2 Politique d'information 8

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

- 2.1 Cadre de l'émission 10
- 2.2 Caractéristiques de l'opération 10
- 2.3 Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt 13
- 2.4 Modalités de souscription 14
- 2.5 Renseignements relatifs aux derniers emprunts obligataires de l'Etat de Côte d'Ivoire 14

3 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

- 3.1 Rappel de la situation économique et financière en 2020 18
- 3.2 Estimations des performances économiques et financières en 2021 22
- 3.3 Perspectives économiques et financières pour l'année 2022 25
- 3.4 Risques politique et sécuritaire 27

4 STRATÉGIE DE LA DETTE À MOYEN TERME 29

5 RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

- 5.1 Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique 32
- 5.2 le trésor public de Côte d'Ivoire, une administration moderne 34
- 5.3 Réforme en matière de gestion de la dette publique 36
- 5.4 Risque de crédit du pays 37

6 ANNEXE 39



ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AC :	Amortissement Constant
ACCD :	Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACD :	Amortissement Constant Différé
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOC :	Bulletin Officiel de la Cote
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
DC/BR :	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGTCP :	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
IF :	In Fine
Jour Ouvré :	Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l'étendue du territoire
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB :	Produit Intérieur Brut
SGI :	Société de Gestion et d'Intermédiation
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
AMF :	Autorité des Marchés Financiers

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La note d'information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.

1

ATTESTATION
ET POLITIQUE
D'INFORMATION



1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, Jacques Konan ASSAHORE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elle ne comporte pas d'ommission de nature à en altérer la portée.



1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Jacques Konan ASSAHORE assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Contacts

Plateau, Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA, 8ème étage - BPV 98 Abidjan, Côte d'Ivoire

Jacques Konan ASSAHORE

Directeur Général

Tél. : (225) 27 20 30 90 22

jassahore@tresor.gouv.ci

Bafétégué SANOGO

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 27 20 30 90 24

bsanogo@tresor.gouv.ci

Arthur Augustin Pascal AHOUSI

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 27 20 30 90 28

ahoussiarthur@tresor.gouv.ci

Jules Prosper COULIBALY

Directeur de la Dette Publique et des Dons

Tél. : (225) 27 20 25 09 80

coulibalyjules@tresor.gouv.ci

2

RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT
L'EMISSION



2.1. CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1. Autorisation

Conformément à l'arrêté n° 0058 / MEF / DGTCP/ DDPD du 09 février 2023, le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé pour une période de 08 jours ouvrés à compter du 15 au 24 février 2023, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») à émettre sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), des obligations à taux fixes pour un montant indicatif de 150 milliards FCFA.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission d'un emprunt d'un montant indicatif de cent cinquante milliards (150 000 000 000) FCFA représenté par 15 000 000 d'obligations de 10 000 FCFA chacune.

2.1.2. But de l'Émission

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2023.

2.1.3. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant de l'émission est de 150 000 000 000 FCFA représenté par 15 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

2.1.4. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 15 au 24 février 2023 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des obligations seront uniquement reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) membres du consortium.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement

(« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

2.2.2. Prix d'émission

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

2.2.3. Date de jouissance

La date de jouissance est fixée au 28 février 2023.

2.2.4. Date de règlement

La date de règlement est fixée au 28 février 2023.

2.2.5. Taux nominal annuel

Le taux nominal annuel est de 5,75%.

2.2.6. Intérêt annuel

Les obligations rapporteront un intérêt annuel de 575 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

2.2.7 Amortissement, remboursement

2.2.7.1 Amortissement

Le remboursement de l'emprunt obligataire « TPCI 5,75% 2023-2030 » se fera par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé.

2.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

2.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe 2.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des



obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.5. Annulation des Obligations

Les obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.8. Durée de l'emprunt

La durée de l'emprunt est de 7 ans.

2.2.9. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble

des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.10. Rang de créance

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

2.2.11. Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations.

Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.2.12. Garantie

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État de Côte d'Ivoire.

2.2.13. Sûreté

2.2.13.1. Compte séquestre

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances.

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différends détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.13.2. Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant

de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.14. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.2.15. Liquidité

Les Obligations issues de l'emprunt obligataire «TPCI 5,75% 2023-2030» bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.16. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.17. Régime fiscal

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.18. Admission à la BRVM, négociation

2.2.18.1. Cotation

La cotation de l'emprunt obligataire « TPCI 5,75% 2023-2030 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/ livraison.

2.2.18.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.18.3. Bourse de cotation

Tous les emprunts du Trésor Public émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé TPCI. Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations Régionales ».

2.2.18.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Sans objet.

2.2.19. Renseignements généraux

2.2.19.1. Chef et co-chefs du Syndicat de Placement des titres

BSIC CAPITAL a été mandatée par l'Emetteur en qualité de Chef de file et est en charge de la mise en oeuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA.

SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, MAC AFRICAN, UNITED CAPITAL FOR AFRICA et FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION ont été mandatées par l'Etat en qualité de Co-chefs de file du syndicat de placement pour la cession des titres auprès du public.

2.2.19.2. Service financier

Le service financier de l'emprunt obligataire « TPCI 5,75% 2023-2030 » (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par BSIC CAPITAL.

2.2.19.3 Tribunaux compétents en cas de contestation

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

2.2.19.4 Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.



2.2.19.5. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par l'AMF, des frais sont prélevés au titre des obligations (droits de

garde, commission de tenue de compte).

Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

2.2.20. Code ISIN

Le code international de l'emprunt est CI0000006235.

2.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital de l'emprunt se fera par amortissement constant annuel après deux (2) ans de différé.

Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 28 février de chaque année à partir du 28 février 2024.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT TPCI 5,75% 2023-2030

MONTANT : 150 000 000 000

REMBOURSEMENT : Annuel

DIFFERE : 2 ans

TAUX D'INTERET : 5,75%

DUREE : 7 ans

Montant en F CFA

ECHÉANCES	"ENCOURS DEBUT DE PERIODE"	"NOMBRE DE TITRES"	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERETS	TOTAL	"ENCOURS FIN DE PERIODE"
28/02/2024	150 000 000 000	15 000 000			8 625 000 000	8 625 000 000	150 000 000 000
28/02/2025	150 000 000 000	15 000 000			8 625 000 000	8 625 000 000	150 000 000 000
28/02/2026	150 000 000 000	15 000 000	3 000 000	30 000 000 000	8 625 000 000	38 625 000 000	120 000 000 000
28/02/2027	120 000 000 000	12 000 000	3 000 000	30 000 000 000	6 900 000 000	36 900 000 000	90 000 000 000
28/02/2028	90 000 000 000	9 000 000	3 000 000	30 000 000 000	5 175 000 000	35 175 000 000	60 000 000 000
28/02/2029	60 000 000 000	6 000 000	3 000 000	30 000 000 000	3 450 000 000	33 450 000 000	30 000 000 000
28/02/2030	30 000 000 000	3 000 000	3 000 000	30 000 000 000	1 725 000 000	31 725 000 000	-
TOTAL				150 000 000 000	43 125 000 000	193 125 000 000	

2.4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

2.4.1. Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

2.4.2. Règles d'allocation des ordres de souscription

Le consortium (Chef et co-chefs de file) sera retenu à hauteur de 100% des souscriptions. L'allocation du consortium est faite sur la base des prises fermes convenues d'accord partie avec l'émetteur.

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération. Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial.

La SGI centralisatrice BSIC CAPITAL informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des

souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

2.4.3. Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par BSIC CAPITAL à travers les SGI teneurs de comptes.

2.4.4. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Après l'allocation des titres, la SGI centralisatrice BSIC CAPITAL prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé à l'AMF au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par la circulaire n°001-2005, doit être envoyé à l'AMF avec copie au DC/BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivant la date d'allocation. L'AMF en accuse réception.

2.5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE

Depuis vingt quatre (24) ans, l'Etat de Côte d'Ivoire se distingue par sa présence remarquable sur le marché financier régional. De 1999 au 30 novembre 2022 un montant de 8 035,4 milliards de FCFA a pu être mobilisé en emprunts obligataires. Le succès des émissions de titres publics pendant ces années,

témoigne de la crédibilité de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la qualité de sa signature.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne sur la période 1999 au 31 décembre 2022 en milliards de FCFA.



3

ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE
ET FINANCIER



3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 2021

SECTEUR REEL

Au niveau international, après une année 2020 morose, du fait de la pandémie à coronavirus (Covid-19), l'activité a repris dans la plupart des économies en 2021. Cette reprise a été possible grâce au démarrage de la vaccination, à l'assouplissement des mesures restrictives de lutte contre la propagation de la Covid-19, aux soutiens budgétaires massifs et au maintien des conditions financières favorables, en l'occurrence le maintien de politiques monétaires accommodantes.

Cependant, la plupart des pays ont été confrontés à des contraintes d'approvisionnement en produits semi-finis en raison de la perturbation des activités enregistrée dans les pays asiatiques fortement impactés par la crise sanitaire. Aussi, la pénurie de conteneurs occasionnée par les lenteurs enregistrées dans les échanges commerciaux face à l'exigence du respect des mesures de lutte contre la Covid-19 a affecté l'activité économique. Par ailleurs, dans le contexte de reprise économique, des tensions inflationnistes sont observées dans la plupart des régions. Elles sont imputables à la flambée des cours des matières premières et de l'énergie ainsi qu'à des chocs sur l'offre de denrées alimentaires.

Dans ce contexte, selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International (FMI), publiées en juillet 2022, la croissance de l'économie mondiale s'est affichée à 6,1% en 2021 après une baisse de 3,1% en 2020, avec une reprise à la fois dans les pays avancés (+5,2%) et dans les pays émergents et pays en développement (+6,8%). Mais ce regain d'activité s'est accompagné d'une inflation de 4,7% contre 3,2% en 2020.

En Afrique Subsaharienne, l'activité économique a enregistré une hausse de 4,6% contre une baisse de 1,6% en 2020 en lien notamment avec l'amélioration sensible du commerce international et des cours des matières premières. Cette hausse a résulté surtout de la progression des économies Sud-Africaine (+4,9%) et Nigériane (+3,6%).

Au sein de l'UEMOA, l'activité économique a bénéficié de la reprise de l'économie mondiale en 2021. De ce fait, elle s'est accélérée dans tous les

États membres. Cette performance de l'économie des pays de la zone résulte de la poursuite de la mise en œuvre des plans de relance ainsi que du retour à la normale de l'activité dans les sous-secteurs du transport, du tourisme et des loisirs, à la faveur de l'atténuation de la crise sanitaire due à la Covid-19.

Au plan national, l'activité économique a tiré profit en 2021, (i) du redressement de l'économie mondiale qui a entraîné une hausse de la demande des matières premières et donc de leurs cours, (ii) de la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, (iii) de l'exécution continue du Plan de riposte sanitaire, (iv) de l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19, (v) du maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire, et (vi) de l'amélioration du climat des affaires.

L'activité économique a également bénéficié de la mise en œuvre du Programme de Travail Gouvernemental (PTG) 2021 qui a mis l'accent, notamment, sur l'amélioration des conditions de vie des populations, la gestion efficace des dépenses et la fourniture des services publics de qualité.

Par ailleurs, la poursuite du plan de soutien économique, social et humanitaire et du plan de riposte sanitaire a contribué à consolider la reprise économique malgré les perturbations dues à l'insuffisance de l'offre d'électricité consécutive à des niveaux d'eau bas des lacs des barrages hydroélectriques et à une panne sur l'installation d'une centrale thermique dans la période d'avril à juin 2021.

Ainsi, la croissance économique a connu un rebond significatif avec un taux de 7,4% contre 2,0% en 2020. Cependant, cette croissance s'est accompagnée d'une accélération de l'inflation de 4,2% contre 2,4% en 2020.

Par conséquent, les évolutions sectorielles de l'offre et de la demande se présentent comme suit:

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une hausse de 2,3% contre 2,2% en 2020 en relation avec la hausse de l'agriculture d'exportation (+4,9%) et de la pêche (+0,7%) en dépit du repli de l'agriculture vivrière (-0,4%) et de la sylviculture (-23,7%).

L'agriculture d'exportation a bénéficié de la



bonne tenue des cours, de la normalisation de la commercialisation, d'une bonne pluviosité et de l'entrée en production de nouvelles variétés du cacao à haut rendement. Ainsi, les productions de cacao (+2,6%), de noix de cajou (+14,1%), d'huile de palme (+16,9%), d'ananas (+18,6%), de banane dessert (+5,6%), de caoutchouc (+15,7%) et de coton graine (+14,1%) ont augmenté. Quant à la production de café (-25,6%), elle a reculé sous l'effet du vieillissement du verger et du désintérêt des paysans. De même, la production de sucre s'est contractée de 12,9% du fait de la maladie de la mosaïque de la canne à sucre, des conditions climatiques défavorables et du rationnement de l'électricité qui a perturbé l'irrigation des plantations.

Au niveau de l'agriculture vivrière, la baisse est en lien principalement avec le repli des productions de tubercules et plantains (-1,6%) en dépit de la hausse des productions de céréales (+5,1%). Ce fléchissement de la production vivrière, qui a contribué à la hausse des prix des produits vivriers, sont attribuables principalement à la perturbation des semencements intervenue en 2020. Cette perturbation s'explique notamment par (i) des restrictions de déplacement en 2020 qui ont réduit la main d'œuvre provenant des pays voisins et perturbé les calendriers de mise en cultures de certains produits, (ii) des dérèglements climatiques et (iii) du déficit pluviométrique.

En outre, la hausse de la production céréalière est liée principalement à l'augmentation de la production rizicole (+12,0%) liée à l'accroissement des superficies cultivées (15% sur l'irrigué de 23 618 ha à 27 235 ha, 8% sur le pluvial bas-fonds de 302 877 ha à 327 949 ha, et 3% sur le pluvial plateau de 308 806 ha à 318 009 ha).

Le secteur secondaire a progressé de 4,4% en 2021 après une hausse de 1,9% en 2020. Cette évolution est en lien avec l'accélération des BTP (+8,3%), des produits pétroliers (+9,8%), de l'extraction minière (+3,2%) et des autres industries manufacturières (+9,6%) en dépit des baisses des industries agro-alimentaires (-2,5%) et l'énergie (-5,5%).

Les activités du BTP ont connu une hausse liée à l'accélération et au démarrage des chantiers de

construction notamment (i) le 4e pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et du Plateau, (ii) la tour F de la cité administrative du Plateau, (iii) le pont reliant les communes de Cocody et du Plateau, (iv) le barrage de Gribo popoli, (v) l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, (vi) la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (vii) les travaux de réfection des Tours C, D et E de la cité administrative, (viii) la réhabilitation de la côtière entre Abidjan et San Pedro, (ix) la construction et la réhabilitation des stades devant accueillir la coupe d'Afrique de Football en 2023 et (x) les travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 ».

La hausse de l'extraction minière de 3,2% après 6,2% en 2020 a découlé de la progression des productions d'or (+8,7%), de diamant (+2,7%) et de nickel (+30,8%) en lien avec l'ouverture de nouvelles mines et de l'exploitation de nouveaux minerais. Cependant, le ralentissement de sa croissance par rapport à 2020 a résulté de la chute de la production du manganèse (-27,5%) et de l'arrêt de la production de la bauxite. La diminution de la production manganésifère s'explique par la baisse du cours du minerai de manganèse sur le marché vers la fin de l'année 2021. Quant à la production de la bauxite démarrée en 2020, l'arrêt est dû aux difficultés rencontrées par l'opérateur, du fait, entre autres, des coûts portuaires et du déficit en infrastructure au Port Autonome d'Abidjan.

La progression des produits pétroliers a été soutenue par la vigueur de la consommation intérieure (+20,7%), tandis que les exportations ont progressé modérément (+0,9%). En dépit de cette performance, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) reste confrontée à l'érosion de ses marges de raffinage due à la montée des prix du pétrole brut.

La baisse de la production d'électricité est imputable au repli de la production de source hydraulique due à la faiblesse des stocks d'eau dans les lacs de retenue des barrages hydroélectriques, en raison de la sécheresse survenue en 2020. La panne intervenue sur les équipements de la centrale thermique d'Azito

explique également cette contreperformance.

Le secteur tertiaire a rebondi de 10,5% en 2021, après la quasi-stagnation de 0,7% en 2020, grâce aux reprises des transports (+15,1%), du commerce (+10,8%) et autres services (+8,0%), ainsi que la poursuite du dynamisme des télécommunications (+11,8%).

La bonne performance des télécommunications est en relation avec la poursuite des investissements engagés et une plus forte utilisation des services dans un contexte post-Covid-19. En effet, les opérateurs de télécommunications ont poursuivi la vulgarisation du télétravail et des autres activités en ligne en rivalisant d'offres innovantes à destination de consommateurs en vue d'assurer la continuité de leurs tâches.

Les transports et le commerce ont bénéficié de la reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19 notamment la fermeture des frontières.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 9,1% contre 2,4% en 2020 grâce au rebond de l'activité économique ainsi qu'aux différentes réformes et politique fiscale dans l'administration.

Concernant la demande, la croissance a été tirée par la reprise de la consommation finale (+8,6% contre -1,8% en 2020) et la consolidation des investissements (+12,5% après +8,4% en 2020).

La hausse de la **consommation finale** est en lien avec la consolidation de la consommation publique (+10,6% après +6,3% en 2020) et la reprise de la consommation des ménages (+8,3% contre -2,8% en 2020) due à l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie et à la relance de l'économie, offrant aux ménages plus d'opportunités de dépenses.

Les investissements ont été soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures,

notamment ceux (i) de réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny, (ii) de réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Bouaké » de l'autoroute du nord, (iii) de sauvegarde et de développement de la Baie de Cocody et de la lagune Ebrié, (iv) d'aménagement de la bordure de la mer dans la commune de Port-Bouët, (v) de construction de quatre stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, (vi) de construction du 4e pont d'Abidjan, (vii) de construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (viii) d'aménagement de la voie de contournement « Y4 » et (ix) de réhabilitation de la côtière entre Abidjan et San Pedro.

Ainsi, le taux d'investissement global est ressorti à 23,4% du PIB contre 22,4% en 2020. Le taux d'investissement public s'est établi à 6,6% en 2021 comme en 2020.

Au niveau des **des échanges extérieurs**, bénéficiant de l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19, **les importations de biens et services** se sont affichées en hausse de 12,1% après 11,9% en 2020 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations de biens et services ont connu une hausse de 10,1% contre une baisse de 3,9% en 2020, en raison notamment de la bonne tenue des produits transformés et des spéculations de l'agriculture d'exportation.

L'inflation a progressé de 4,2% en 2021 après 2,4% en 2020, au-delà du seuil communautaire de maximum 3%, sous l'effet principalement de l'augmentation des prix des produits comestibles (+7,4%). Cette évolution a été principalement impulsée par les produits alimentaires et boissons non alcoolisées dont la progression des prix est passée de 3,2% au mois de janvier 2021 au pic de 12,3% au mois de décembre.

Cette hausse des prix est expliquée notamment par (i) la baisse de la production vivrière, (ii) l'insécurité dans les pays sahéliens qui occasionne des difficultés d'approvisionnement en bétail et produits maraîchers, (iii) l'accroissement des prix à l'importation du poisson (+11,9%), et (iv) la hausse du cours de l'huile de palme sur le marché international.

Tableau 1 : Croissance par secteur d'activités en 2021

	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	NON MARCHAND	DROITS ET TAXES	PIB TOTAL
Croissance (%)	2,3	4,4	10,5	5,8	9,1	7,4

Sources : MEF/DGE/DPPSE



FINANCES PUBLIQUES

Après une année 2020 marquée par la survenance de la pandémie de COVID-19 qui a bouleversé significativement les prévisions initiales des ressources et des dépenses inscrites au budget de l'Etat, l'année 2021 s'est écoulée dans un environnement sous contrôle de la pandémie avec les programmes de vaccination de masse. La reprise de l'activité économique a été effective dans la plupart des économies, et au plan national, elle s'est traduite par la poursuite du PND 2021-2025 malgré les menaces sécuritaires. Cette situation a eu impact sur les finances publiques tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses.

Ainsi, à fin 2021, les recettes totales et dons sont ressortis à 6 140,2 milliards en hausse de 16,1% par rapport à 2020, comportant 5 955,6 milliards de recettes propres et 184,6 milliards de dons. Les recettes fiscales se sont établies à 5 096,0 milliards en hausse de 739,9 milliards (+17,0%) par rapport à 2020. Il en est résulté une pression fiscale de 13,0%.

Les dépenses publiques ont connu une hausse de 11,7% par rapport à 2020 portées substantiellement par les subventions et autres transferts et les dépenses liées au Conseil National de Sécurité. En définitive, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutées à hauteur de 8 102,0 milliards en 2021 contre 7 255,1 milliards en 2020. Le déficit budgétaire qui était de 5,6% du PIB à fin 2020 s'est amélioré et s'affiche à 5,0% du PIB. Pour couvrir ce déficit, le recours aux marchés sous régional et international a permis de mobiliser 3 308,9 milliards (dont 603,2 milliards de bons de trésorerie).

BALANCE DES PAIEMENTS

En 2021, la balance des paiements a enregistré un solde global excédentaire de 973,2 milliards de francs CFA en 2021 après celui de 642,3 milliards de francs CFA obtenu en 2020 en liaison avec l'accroissement des entrées de capitaux.

Les comptes extérieurs se sont caractérisés par un déficit de la balance des transactions courantes de 1 544,0 milliards (-3,9% du PIB)

plus élevé que celui de 2020 (-1 136,4 milliards ; -3,2% du PIB), en relation avec dégradation de l'excédent commercial qui se situerait à 0,1% du PIB après 0,9% du PIB en 2020. La détérioration du déficit courant est essentiellement imputable à la dégradation de la balance des biens et services qui s'est creusé de 290,7 milliards, soit 0,8% du PIB. Les autres sous comptes étant restés stables en ratio du PIB par rapport à 2020 ; les revenus primaires s'établiraient à -3,0 % du PIB et les revenus secondaires à -0,6 % du PIB.

L'excédent structurel des biens connaîtrait une baisse de 4,3%, en lien avec une croissance des importations plus forte que celle des exportations, elle-même induite par la poussée inflationniste observée au second semestre 2021. Les exportations ont progressé de +17,2% du fait de la hausse en valeur, des ventes de cacao fèves (+14,1 ; +294,0 milliards), des produits pétroliers (+42,9%, +178,0 milliards), de l'or non monétaire (+12,8% ; 107,5 milliards). S'agissant des importations, elles ont réalisé une progression plus forte de +24,4% par rapport à 2020, soit une hausse nominale de 1 313 milliards en valeur FOB du fait des achats de produits alimentaires (+27,6%), de biens de consommation (+31,2%), de produits pétroliers (+12,7%), de biens intermédiaires (+33,6%) et de biens d'équipements (+25,9%).

Concernant les services, le déficit structurel s'est creusé de +15,7%, en lien avec la croissance des échanges de biens.

Les déficits des revenus primaire et secondaire se sont aggravés respectivement de 10,2% et 2,1% du fait de la hausse des intérêts sur la dette et des transferts de fonds des migrants.

Le solde du compte de capital, estimé à 92,4 milliards de FCFA, a baissé de 8,0% en 2021 contre une baisse de 4,7% en 2020.

Au niveau du compte financier, le solde s'est établi à 6,2% du PIB sous l'effet de la mobilisation des investissements de portefeuille (1,3% du PIB) et des tirages pour le compte de l'Administration publique (+3,4% du PIB).

STATISTIQUES MONÉTAIRES 2021

En 2021, la situation monétaire a bénéficié de l'orientation accommodante de la politique monétaire avec le maintien de ses principaux taux directeurs à leur niveau adopté le 21 mars 2020. Dans ce contexte, les statistiques monétaires ont été caractérisées par une hausse de la masse monétaire au sens large (M2) de 18,3% (+2 392,7 milliards) qui résulte de l'accroissement des actifs extérieurs nets (+32,3% ; +1 014,5 milliards) et des créances intérieures (+14,3% ; +1 721,4 milliards).

La hausse de la masse monétaire est perceptible aussi bien au niveau de la circulation fiduciaire (+11,5% ; +379,9 milliards) que des dépôts transférables (+23,1% ; +1 348,5 milliards) et autres dépôts non inclus dans la masse monétaire (+17,0% ; +664,3 milliards).

La forte progression des actifs extérieurs nets est attribuable à la bonne tenue du solde commercial et des émissions d'euro-obligations.

Quant aux créances intérieures, elles ont été soutenues à la fois par l'augmentation des créances nettes sur l'Administration Centrale (+18,1% ; +705,8 milliards) et des créances sur l'économie (+12,5% ; +1 015,5 milliards). La hausse des créances nettes sur l'administration centrale est imputable à l'accroissement des besoins de financement de l'Etat en lien avec la mise en œuvre des mesures de relance de l'activité économique et de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le ratio crédits à l'économie en pourcentage du PIB est ressorti à 23,3% du PIB après 23,0% en 2020.

3.2 PREVISIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EN 2022

SECTEUR REEL

Après un taux de croissance de 6,1% en 2021, l'économie mondiale devrait connaître une décélération en 2022, pour aboutir à une croissance de 3,2% en raison de la persistance de la pandémie à coronavirus (covid-19) et surtout des conséquences négatives de la guerre en Ukraine qui a démarré le 24 février 2022. Ainsi, le taux de croissance ressortirait à 2,5% contre 5,2% en 2021 dans les pays avancés et à 3,6%

contre 6,8% en 2021 dans les pays émergents et pays en développement

Quant à l'inflation annuelle, elle pourrait atteindre 8,3% en 2022, après s'être située à 4,7% en 2021. Elle se situerait à 6,6% dans les pays avancés et à 9,5% dans les pays émergents et en développement en 2022.

Au plan national, l'économie devrait se situer à 6,8 % en 2022, après un taux de croissance de 7,4% en 2021, en lien avec la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

Par conséquent, son évolution suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une décélération (+0,8% contre +2,3% en 2021) en relation avec la stagnation de l'agriculture d'exportation (0,0%) et la hausse de l'agriculture vivrière (+2,4%), de la sylviculture (+0,6%) et de la pêche (+0,5%).

La croissance de l'agriculture vivrière découlerait de la hausse des différentes productions notamment les tubercules et bananes plantains (+4,8%) et les autres produits vivriers (+3,4%) malgré la baisse de la production céréalière (-7,5%) du fait du fléchissement de la production rizicole (-16,6%). L'agriculture vivrière tirerait avantage du soutien du Gouvernement, à travers notamment, des dons en machines et d'intrants agricoles afin de renforcer les capacités de production et de commercialisation

Quant à l'agriculture d'exportation, sa stagnation résulterait de l'évolution contrastée des spéculations, marquée par une progression des productions de café (+71,3%), de sucre (+17,4%), de caoutchouc (+22,5%) et d'anacarde (+7,2%) et un retrait des productions du cacao (-5,8%), de la banane dessert (-9,6%), de l'ananas (-5,7%), de coton graine (-3,5%) et de l'huile de palme (-5,7%).

La hausse de la production de café intervient après des années de déclin, grâce à l'entrée en production de la nouvelle variété "arabusta", issue d'une combinaison des variétés "arabica"



et "robusta".

L'accélération de la production sucrière s'expliquerait par la maîtrise de la maladie de la mosaïque de la canne intervenue en début de campagne et par la poursuite de la mise en œuvre des contrats-plans visant à booster les investissements en faveur de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises productrices.

L'évolution favorable de la production de noix de cajou serait le fait de l'amélioration du rendement en lien avec de bonnes pratiques agricoles.

La baisse de la production de cacao serait surtout en lien avec les fortes précipitations qui ont perturbé la récolte, le séchage ainsi que le stockage des fèves, pendant la saison des pluies qui a démarré au mois de mai 2022. La baisse s'expliquerait également par (i) le repos végétatif dû au cycle de production, (ii) les mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays et (iii) l'arrêt de distribution des semences améliorées dans le cadre de la mesure de limitation de la production cacaoyère à 2 millions de tonnes.

Le repli de la production de coton graine serait en lien avec des conditions climatiques défavorables caractérisées par des poches de sécheresse et un prolongement de la saison de pluie.

Enfin, le fléchissement de la production de banane dessert serait le fait principalement du repli des prix sur le marché européen.

Le secteur secondaire progresserait de 12,8% en 2022 après la hausse de 4,4% en 2021. Cette embellie serait portée par la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+20,2%), l'énergie (+9,7%), les industries agroalimentaires (+9,6%), les autres industries manufacturières (+8,6%), l'extraction minière (+1,5%) et les produits pétroliers (+9,5%).

Les activités du BTP connaîtraient un dynamisme lié à l'accélération et au démarrage de plusieurs grands projets d'infrastructures prévus, notamment : (i) l'extension de l'autoroute du Nord jusqu'à Bouaké, (ii) la construction de huit nouveaux échangeurs à Abidjan, (iii) la construction de la deuxième phase de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise, (iv) l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la

ville d'Abidjan, (v) la construction du 4e pont d'Abidjan, (vi) la poursuite des travaux de renforcement de la côtière et (vii) la poursuite des travaux d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes.

L'accélération de l'énergie résulterait des effets combinés de l'augmentation de la production de l'énergie hydraulique et de l'énergie thermique gaz ainsi que de la baisse de la consommation de HVO. La production de source hydraulique bénéficierait de conditions climatiques redevenues favorables en 2022 après avoir souffert des effets d'une sécheresse un an plus tôt. S'agissant de la production de source thermique, elle profiterait de la mise en service, depuis avril 2022, de la centrale flottante « KARPOWERSHIP » d'une capacité de 200 mégawatts.

La faible croissance de l'extraction minière découlerait notamment de la hausse de la production de pétrole brut (+6,7%), d'or (+2,7%) et de nickel (+4,9%) et de la baisse des productions de manganèse (-16,8%) et de diamant (-39,3%). La production de pétrole brut bénéficierait des retombés des investissements et des opérations de maintenance réalisés durant l'année 2021. L'extraction aurifère profiterait de la hausse de la production des mines d'Agbaou et de Yaouré. Quant à la production de nickel, elle tirerait avantage de l'amélioration des conditions de transport et d'exportation du minerai, grâce notamment à l'utilisation du port de San Pedro en plus du port d'Abidjan. S'agissant de la production du manganèse, elle pâtirait de l'arrêt de la production d'une des mines depuis septembre 2021 en raison des difficultés d'exportation liées au déficit d'espaces de stockage au quai minéralier du port d'Abidjan, associées à la baisse du cours du minerai. Quant à la production de diamant, elle est devenue très erratique depuis la fin du premier trimestre 2021, avec plusieurs mois sans production suivis de productions ponctuelles importantes. Cette situation s'expliquerait par l'épuisement progressif des sites exploitables par les méthodes artisanales utilisées actuellement. Ainsi, afin de redynamiser la production, la SODEMI met en œuvre un programme d'identification de nouveaux sites d'exploitation.

Le secteur tertiaire ressortirait à 6,7% en 2022 après la hausse de 10,5% en 2021 grâce à la hausse des transports (+7,1%), des télécommunications (+6,6%), du commerce (+7,0%) et des autres services (+6,2%). Cette dynamique serait induite principalement par les performances au niveau du secteur secondaire. La bonne performance des télécommunications serait en relation avec la poursuite des investissements réalisés afin d'améliorer la couverture du pays, le déploiement de la fibre optique et le recours de plus en plus accru de l'Administration et le secteur privé à digitalisation des services.

Les transports bénéficieraient de l'avancement des campagnes de vaccination et l'accroissement des investissements notamment l'ouverture de nouvelles lignes par la compagnie Air Côte d'Ivoire en ce qui concerne le transport aérien et la construction du terminal roulier, du second terminal à conteneur, d'un terminal céréalier et d'un terminal minéralier en ce qui concerne le transport maritime.

Le commerce continuerait de tirer parti de la reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le secteur non marchand devrait croître de 6,6% après 5,8% en 2021, en raison d'une part, des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et d'autre part, en lien avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 3,1% après 9,1% en 2021 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte d'accélération de l'inflation.

Au niveau de la demande, la croissance serait portée par l'affermissement de la consommation finale (+4,4% après +8,6% en 2021) et la consolidation des investissements (+14,4% après 12,5% en 2021).

En plus de la forte demande d'investissements du secteur privé, **les investissements publics** seraient soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures, notamment (i) la réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Bouaké » de l'autoroute du nord, (ii) la sauvegarde et le développement de la Baie de Cocody et de la lagune Ebrié, (iii) la construction de quatre stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, (iv) la construction du 4e pont d'Abidjan, (v) l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la ville d'Abidjan, et (vi) la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 24,6% du PIB contre 23,4% en 2021. Le taux d'investissement public atteindrait 7,7% en 2022, après 6,6% en 2021.

L'affermissement de la **consommation finale** résulterait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Au niveau des échanges extérieurs, les **importations de biens et services** s'afficheraient en hausse de 6,1% après 12,1% en 2021 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** connaîtraient une hausse de 10,7% après une hausse de 10,1% en 2021, en raison de la bonne tenue et des produits transformés.

L'inflation progresserait de 4,5% en 2022, au-delà du seuil communautaire de maximum 3%. Cette progression serait liée d'une part, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement causées par les différentes crises notamment la crise Russie-Ukraine et d'autre part, aux prix élevés de l'énergie qui devraient se maintenir en 2022.

FINANCES PUBLIQUES

Les finances publiques en 2022 sont marquées par une augmentation à la fois des recettes et des dépenses. L'année 2022 serait marquée par une maîtrise de la pandémie à coronavirus et les effets de la crise en Ukraine.

Ainsi, en 2022, les recettes totales et dons ressortiraient à 6 427,7 milliards (15,0% du PIB), soit une hausse de 287,4 milliards (4,7%) comparé à 2021 face à des dépenses de 9 016,4 milliards



(21,0% du PIB). Le déficit budgétaire rapporté au PIB devrait s'afficher à 6,0% en lien avec l'impact de la crise sanitaire engendrée par la pandémie à coronavirus et de la crise en Ukraine.

Pour le financement de son déficit, l'État devrait recourir aux marchés monétaire et financier pour un montant de 2 832,5 milliards. Il devrait par ailleurs bénéficier d'un soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers d'une part, des appuis budgétaires estimés à 466,7 milliards.

BALANCE DES PAIEMENTS

Pour 2022, le solde global de la balance des paiements au titre de l'année 2022 ressortirait déficitaire (-1,1% ; -452,0 milliards) en lien avec la dégradation du déficit du compte courant (-6,3% du PIB). L'aggravation du déficit du compte courant proviendrait principalement de la dégradation de la balance commerciale, qui passerait d'un excédent en 2021 à un déficit en 2022, en lien avec les induits par la crise russo-ukrainienne sur le commerce mondial. En outre, la hausse des taux directeurs par les principales banques centrales pour lutter contre l'inflation contribuent à durcir les conditions de financement international. Il s'en suit que les entrées nettes de capitaux attendues pour 2022 devraient être en retrait par rapport à 2021, principalement en lien avec une moindre mobilisation des investissements de portefeuille. Ainsi, le solde global attendu serait déficitaire à 1,1% du PIB.

STATISTIQUES MONÉTAIRES 2022

En 2022, les statistiques monétaires seraient marquées par une augmentation de la masse monétaire au sens large (M2) de 9,4% (+1 445,4 milliards) contre 14,7% projeté en mars 2022. Cette évolution de la masse monétaire serait essentiellement due aux créances nettes sur l'Administration Centrale qui progresseraient de 16,6% contre 7,0% projeté antérieurement.

La hausse de la masse monétaire au sens large serait perceptible aussi bien au niveau de la circulation fiduciaire (+8,1% ; +298,0 milliards) que des dépôts (+9,8% ; +1 147,4 milliards). La part des dépôts dans la masse monétaire se situerait à 76,5% tandis que celle de la circulation

fiduciaire représenterait 23,5%.

Les actifs extérieurs nets enregistreraient une baisse de 10,9% (-452,0 milliards) contre une hausse prévue de 18,6% initialement, en raison de la hausse de la facture d'importation des biens et services.

Quant aux créances intérieures, elles progresseraient de 13,3% (+1 836,7 milliards) contre 11,0% initialement prévu en lien avec une révision à la hausse des besoins de financement de l'Administration Centrale.

Les créances sur l'économie augmenteraient (+1 071,5 milliards), bénéficiant du dynamisme de l'activité économique. Toutefois, le rythme de progression ralentirait (+11,7% contre +13,3% projeté initialement après +12,5% enregistré en 2021), en raison du relèvement des taux directeurs de 50 points de base par la Banque Centrale.

Ainsi, les créances sur l'économie ressortiraient à 23,9% du PIB contre 24,1% du PIB initialement prévu.

3.3 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2023

SECTEUR REEL

Pour 2023, **la croissance mondiale** devrait ralentir et ressortir à 2,9% contre 3,2% en 2022, en lien particulièrement avec la persistance de la crise en Ukraine. Ce ralentissement serait le fait principalement de la réduction de la croissance dans les pays avancés (+1,4% contre +2,5% en 2022), en dépit de la hausse de la croissance dans les pays émergents et pays en développement (+3,9% contre +3,6% en 2022).

Au niveau national, le taux de croissance ressortirait en 2023, à 7,3% après 6,8% en 2022. Les principales hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB en 2023 prennent en compte, le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie, la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

Le secteur primaire devrait connaître une hausse de 3,9% contre 0,8% en 2022, grâce à la production vivrière (+3,2%) et à l'agriculture d'exportation

(+4,5%) qui bénéficieraient de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2) et de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

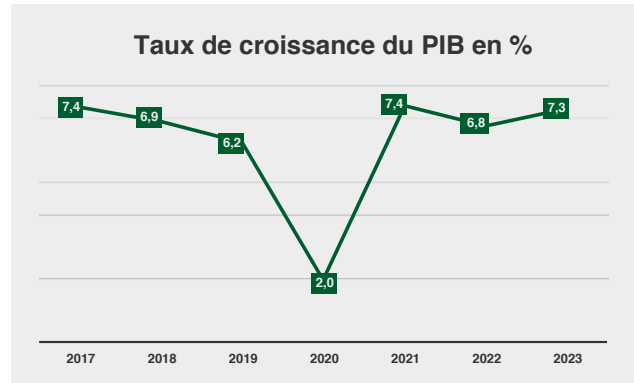
Le secteur secondaire progresserait de 10,7% après 12,8% en 2022, en lien avec la hausse du BTP (+13,5%), des industries agroalimentaires (+6,3%), de l'énergie (+16,9%), des produits pétroliers (+7,0%), de l'extraction minière (+11,2%) et des autres industries manufacturières (+7,1%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et de la croissance de la demande des produits dérivés.

Le secteur tertiaire ressortirait à 7,2% contre 6,7% en 2022, grâce aux télécommunications (+6,5%), aux transports (+7,3%), au commerce (+7,2%) et enfin aux autres services (+7,3%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

Concernant la demande, le dynamisme des investissements (+9,0% après +14,4% en 2022) et l'affermissement de la consommation finale (+5,6% contre +4,4% en 2022) se consolideraient. La stimulation de la demande induirait une hausse des importations et des exportations respectivement de 7,4% et 6,6%.

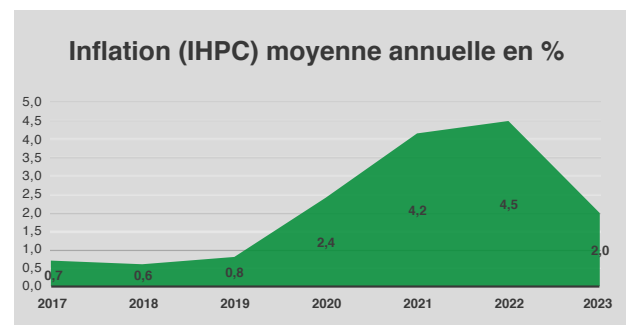
L'inflation serait contenue à 2,0% en 2023, en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce toujours à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la poursuite et au renforcement de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel, 2017-2023



Source : DGE/DPPSE

Graphique 2 : Evolution de l'inflation, 2017-2023



Source : DGE/DPPSE

FINANCES PUBLIQUES

Les prévisions des finances publiques en 2023 tablent sur une amélioration du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 4,8%, contre 6,0% en 2022.

Les recettes totales et dons atteindraient 7 452,7 milliards (15,9% du PIB) contre une estimation de 6 427,7 milliards en 2022 (15,0% du PIB). Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils s'établiraient à 9 688,9 milliards en 2023 (20,7% du PIB) contre 9 016,4 milliards (21,0% du PIB) à exécuter en 2022, soit une progression de 672,4 milliards. Cette évolution est en ligne avec la poursuite des actions inscrites dans le PND 2021-2025 et la vision



cote d'Ivoire 2030, à travers (i) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, (ii) le développement du capital humain et la promotion de l'emploi, (iii) le développement du secteur privé et de l'investissement, (iv) le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale, (v) le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique, (vi) le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

En matière d'**endettement**, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Toutefois, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

BALANCE DES PAIEMENTS

En 2023, le solde global devrait être déficitaire à -0,8% du PIB, correspondant à une sortie nette de 362,9 milliards, en lien avec un accroissement de la balance des biens et une bonne mobilisation des ressources extérieures, notamment au titre des tirages en faveur de l'Etat.

Le déficit de la balance des transactions courantes de 2 634,6 milliards (5,6% du PIB), se réduirait de 78,4 milliards (0,5% du PIB) par rapport à son niveau de 2022, en relation principalement avec le regain de l'excédent commercial des biens.

L'excédent de la balance des biens enregistrerait une croissance de +8,0% par rapport à 2022, ce qui s'expliquerait par un ralentissement de la facture d'importation (-0,9% après +37,6% en 2022).

STATISTIQUES MONÉTAIRES 2023

En 2023, les statistiques monétaires seraient caractérisées par un accroissement de la masse monétaire au sens large (M2) de 7,1% (+1 197,3 milliards) contre 14,1% projeté en mars 2022, en raison de la baisse des actifs extérieurs nets (-16,3% contre +2,9% initialement) et une progression moindre que prévue des créances nettes sur l'Administration Centrale (+9,2% contre +21,7% projeté initialement).

Au niveau des composantes de la masse monétaire au sens large, les dépôts dans les banques augmenteraient de 7,8% (+1 006,3 milliards) et la monnaie fiduciaire de 4,8% (+191,0 milliards). La part des dépôts dans la masse monétaire se situerait à 77,0% tandis que celle de la circulation fiduciaire représenterait 23,0%.

Les actifs extérieurs nets reculeraient en relation avec l'accroissement de la facture d'importation des biens et services.

Quant aux créances intérieures, elles progresseraient de 11,7% contre 16,0% en lien avec un moindre besoin de financement de l'Administration Centrale.

Les créances sur l'économie, quant à elles, bénéficieraient de l'opérationnalisation effective de la société de garantie des crédits, en dépit du relèvement des taux directeurs par la Banque Centrale, et ressortiraient à 24,7% du PIB contre 25,0% du PIB initialement prévu.



4

STRATÉGIE
DE LA DETTE
À MOYEN TERME



Les autorités ivoiriennes ont inscrit la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

L'objectif général de la gestion de la dette publique est de satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles en maintenant un niveau de risque prudent. Il s'agit de manière spécifique d'allonger les maturités des titres publics, de réduire le coût des emprunts, de renforcer le recours aux emprunts semi concessionnels, de recourir au marché international de la dette souveraine, de limiter le risque de taux de change, et de privilégier les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants.

La SDMT 2022-2026 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 45% par des financements extérieurs et 55% par des financements intérieurs sur la période.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de (18%) de ressources concessionnelles, de (44%) de ressources semi-concessionnelles et de (38%) ressources commerciales.

Les emprunts intérieurs seront émis à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), à hauteur de 35% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), à hauteur de 55% sous forme d'instruments de long terme (LT).

Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. Cette stratégie, bien que présentant un coût financier important, inévitable en raison du niveau élevé des investissements, permet de réduire considérablement les risques, notamment le risque de refinancement auquel la dette est fortement exposée. En 2021, le ratio dette/PIB de l'administration centrale était de 51,7%.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier.

5

RENSEIGNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETEUR



5.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

5.1.1. Vision de la Direction Générale

« Maintenir un niveau de performance soutenu, pour un Trésor Public en marche vers l'excellence ». Cette vision s'articule autour d'objectifs stratégiques déclinés en cinq axes majeurs :

Axe 1 : Poursuivre le processus de modernisation du Trésor Public ;

Axe 2 : Optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat ;

Axe 3 : Améliorer la qualité comptable ;

Axe 4 : Renforcer les activités de transparence et de bonne gouvernance ;

Axe 5 : Optimiser la gestion des ressources humaines et des moyens généraux.

5.1.2. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- exécuter et contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- veiller à une meilleure allocation des ressources et assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor ;

- assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- élaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- veiller à la tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés ;
- collecter l'épargne publique ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest- Africaine ;
- définir la politique monétaire et bancaire, en liaison avec la BCEAO ;
- veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- veiller à la surveillance des entreprises sous tutelle.

5.1.3 Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 4 675 agents (femme : 1916 / hommes : 2 759) répartis en postes comptables et des services non comptables.

- 01 Inspection Générale du Trésor ;
- 16 Directions Centrales ;
- 17 Postes Comptables Généraux ;
- 49 Trésoreries Générales ;
- 02 Paieries de Districts ; bientôt 12 seront créées ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 94 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 72 Trésoreries Principales ;
- 64 Trésoreries ;
- 54 Paieries à l'Etranger ;
- 56 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) et 6 guichets ;
- 77 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers ;



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

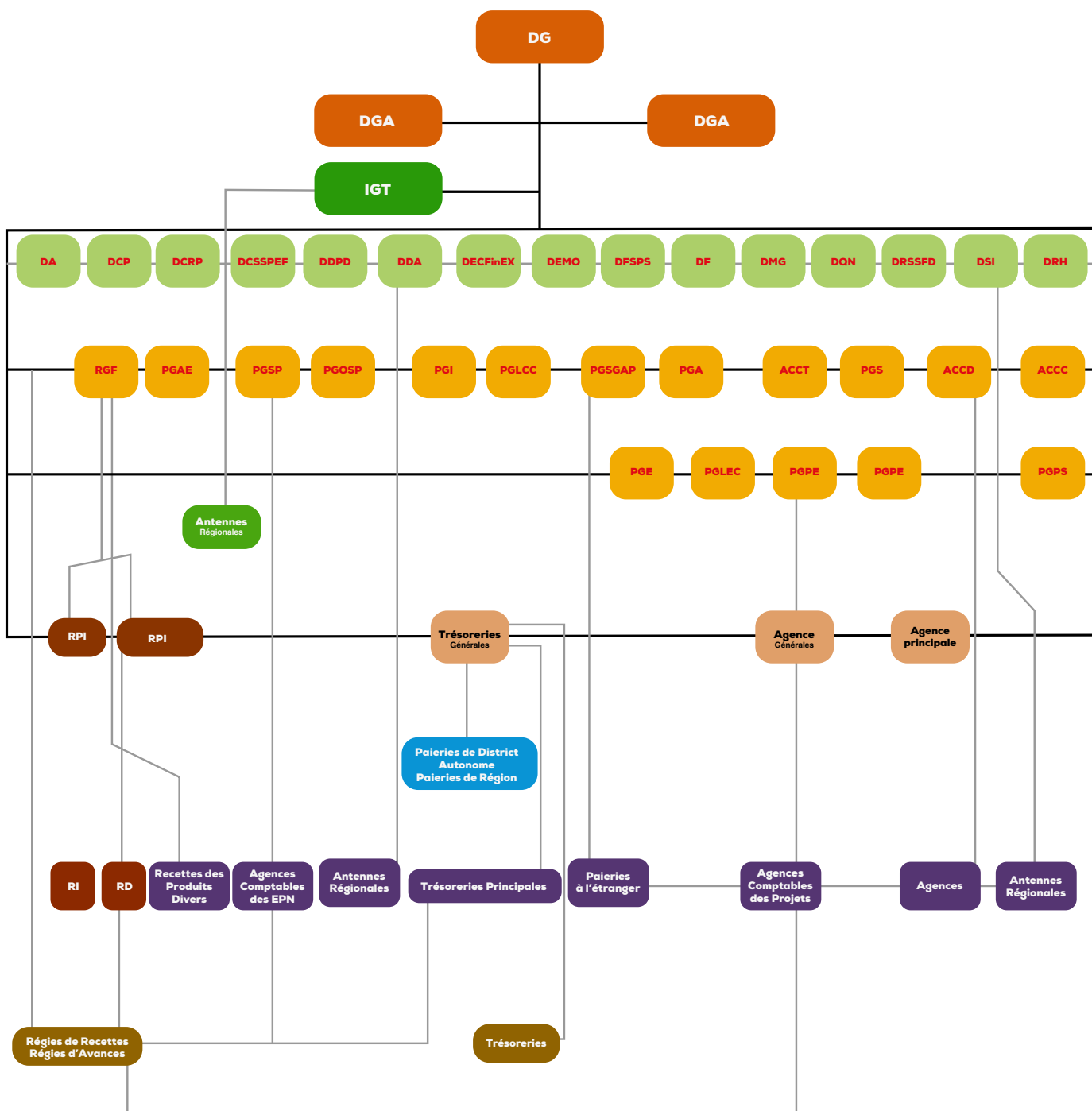
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



ORGANIGRAMME DE LA DGTCP

Octobre 2022





5.2. LE TRESOR PUBLIC DE COTE D'IVOIRE, UNE ADMINISTRATION MODERNE

5.2.1. Une Administration engagée dans la démarche qualité

Depuis plusieurs années, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a initié des réformes visant à moderniser son organisation et son fonctionnement à l'effet de le hisser au rang des administrations de référence. A ce titre, le Trésor Public s'est engagé dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne

gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de service ;

- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif de la démarche est de démontrer sa capacité à produire des services et prestations conformes aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux exigences de ses clients et des partenaires au développement, mais aussi sa faculté à s'améliorer en permanence.

Après avoir été lauréat au Prix Ivoirien de la Qualité aux Editions 2003 et 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité. La Trésorerie Générale de Yamoussoukro a servi de centre pilote pour



l'expérimentation de cet important challenge. Expérience qui s'est conclue par la certification ISO 9001 version 2000 de la circonscription financière de la capitale politique de la République de Côte d'Ivoire, en novembre 2008 (Cf. Certificat de qualification AFNOR n° 2008/32785). Ce certificat a été renouvelé à la norme ISO 9001 version 2008 successivement en 2011 et en 2014.

Cette expérience réussie a permis d'étendre progressivement la démarche de certification aux autres services du Trésor Public.

Ainsi, la Paierie Générale de la Dette Publique (PGDP), anciennement dénommée Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP), a également brillamment obtenu sa certification à la norme ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat AFNOR n° 2011/42605 valable du 01/12/2011 au 30/11/2014).

La PGDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs de fonds, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire. Par la certification de ce poste comptable, le Trésor Public démontre la qualité de la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. Ce certificat a fait l'objet d'un renouvellement en 2014.

La politique managériale mise en place a ainsi permis de consolider les acquis de transformation structurelle de cette administration pour la conduire sur la voie de l'excellence. En témoignent les différentes distinctions ci-après :

- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Numérique en 2013 ;
- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014 ;
- le Prix d'Excellence de l'Administration la plus moderne en 2016.

Face à ces avancées notables, la Direction Générale a initié, en 2016, le projet de certification globale qui consiste en la certification de l'ensemble des activités, sur les principaux sites du Trésor Public. Les objectifs de cet important projet sont, notamment :

- la poursuite de la transformation structurelle et durable de l'Administration du Trésor Public ;
- le renforcement de la confiance des usagers-clients et des partenaires ;
- l'amélioration de la qualité opérationnelle (comptable, bancaire, financière et administrative) par l'identification et le traitement des risques, des opportunités et des non conformités ;
- la modification de la structure organisationnelle du Trésor Public par le développement de l'approche processus ;
- l'amélioration des résultats.

Et c'est avec succès que le Trésor Public s'est vu décerner le certificat ISO 9001 version 2015, à la suite des évaluations réalisées par un organisme certificateur international, depuis le 27 décembre 2019 (certificat AFNOR N° 2020/85490.1).

Fort de cette distinction, le Trésor Public se positionne désormais comme une administration capable :

- de garantir la satisfaction des citoyens ;
- d'améliorer la crédibilité de la signature de l'Etat ;
- d'assurer efficacement la réalisation des objectifs budgétaires ;
- de garantir la satisfaction des partenaires au développement.

Les audits de surveillance annuels réalisés en 2020 et 2021 ont permis de maintenir le certificat sur l'ensemble du premier cycle de trois (3) ans.

Fort de ces succès engrangés, le nouveau Plan Stratégique de Développement (PSD) 2021-2025 du Trésor Public consacre le renouvellement du certificat ISO 9001 comme une priorité en de pérenniser les acquis du premier cycle.

Conjointement au renouvellement engagé, le Trésor Public s'est engagé dans une démarche d'excellence selon le référentiel European Foundation for Quality Management (EFQM) ; démarche qui a pour objectif de renforcer le positionnement du Trésor Public comme une administration qui renforce son niveau de performance et résolument tournée vers l'excellence, confortant ainsi son statut avant-gardiste dans le domaine de la modernisation de l'administration.

« Le Trésor Public réinvente le service public. ».

5.2.2. La mise en place d'un Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public

Dans le cadre du processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Éthique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a signé la décision n° 00947/MPMEF/DGTCP/DEMO du 11 décembre 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie du Trésor Public (OED- TP). Cet organe comprend dix (10) membres dont six (6) permanents et quatre (4) non permanents.

Les membres permanents sont nommés par décision n° 00109/ MPMEF/DGTCP/DEMO du 25 janvier 2021.

L'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie intègre l'organigramme du Ministère de l'Économie et des Finance par Décret n°2021-454 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Économie et des Finance. A ce titre, il est chargé de :

- mener toutes actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs éthiques et les principes déontologiques ;
- recevoir les plaintes des usagers/clients et des agents victimes de violations aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie ;
- entendre les requérants en vue de mieux cerner leurs préoccupations ;
- analyser les requêtes et effectuer toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- assurer une mission de médiation et de conseil, en cas de litige avec des parties internes ou de

litige engageant le Trésor Public avec une ou des parties externes ;

- proposer, au Directeur Général, des sanctions en cas de non-respect des dispositions du Code d'Éthique et de Déontologie ;
- suggérer, au Directeur Général, des récompenses pour la bonne application du Code d'Éthique et de Déontologie ;
- piloter, sur instruction de la Direction Générale, toute activité visant à promouvoir la culture du mérite et de l'excellence au sein du Trésor Public.

L'Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie constitue une plateforme réservée aux usagers en vue d'exprimer toutes leurs préoccupations relatives au fonctionnement des services du Trésor Public. Avec cette structure, notre Administration financière s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

5.3. REFORMES EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

5.3.1. Réorganisation de la direction en charge de la gestion de la dette publique

L'Arrêté n°512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle entité de gestion de la dette publique reposant sur les normes



internationales. Cette nouvelle entité s'organise suivant la ligne « Front, Middle et Back office » et centralise l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique ainsi que celles relatives à la trésorerie de l'Etat.

5.3.2. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances.

5.3.3. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'Etat et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

5.3.4. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent, réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique réalisé révèle les points suivants :

S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Tous les indicateurs d'endettement extérieur de solvabilité (Valeur Actuelle de la dette extérieure/PIB et Valeur Actuelle de la dette extérieure/Exportations) et de liquidité

(Service de la dette/Exportations et service de la dette/Recettes Budgétaires) demeurent en dessous de leurs seuils sur toute la période de projection. Toutefois, le portefeuille de la dette extérieure reste vulnérable à un choc négatif sur la croissance du PIB, les recettes d'exportations, le taux change de l'euro par rapport au dollar US.

S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré.

5.4. RISQUES SOCIO-POLITIQUE ET SECURITAIRES

5.4.1 Les risques socio-politiques

Il s'agit principalement des risques liés au climat politique et aux remous sociaux. En effet, l'histoire récente de la Côte d'Ivoire a été marquée par des périodes de crises socio-politiques et militaires, qui ont impacté les agrégats macroéconomiques. Le taux de croissance du PIB est ressorti en 2000 à environ -3,3% suite au coup d'Etat de 1999. De même, la crise post-électorale de 2011 a entraîné une baisse de la croissance économique qui s'est établie à -4,7%.

Aussi, les manifestations politiques survenues lors des élections présidentielles de 2020 ont entraîné une baisse de l'activité économique. Pour prévenir ces facteurs de risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue de maintenir un climat social et politique apaisé.

Il s'agit de :

- renforcer le dialogue social et politique et la cohésion nationale ;
- respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats;
- impliquer davantage la société civile (ONG, rois et chefs traditionnels et guides religieux etc...) dans le dialogue politique ;
- améliorer la communication sur les dénouements majeurs de la vie de la nation à l'endroit des populations.

5.4.2 Les risques sécuritaires

Les attaques à répétition de Kafolo et d'autres localités du septentrion ivoirien dénotent de la

résurgence de la menace terroriste après les attaques de Grand-Bassam en 2016. La récurrence de ce type d'attaques dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles attaques sur le territoire national. Ce qui engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du dysfonctionnement des services fiscaux et douaniers et de la mise en œuvre d'un dispositif national de veille.

La situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, expose ses activités maritimes à des attaques éventuelles de pirates qu'il faudra prendre en compte.

La survenance de tels évènements pourrait entamer la confiance des investisseurs, provoquer un ralentissement du secteur des services, et avoir par conséquent un effet négatif sur l'économie nationale et les finances publiques.

Face à ces risques des mesures d'atténuation sont proposées :

- poursuivre l'application des mesures et activités définies par la loi de programmation militaire ;

- renforcer le fonctionnement' de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme ;

- renforcer les mécanismes de sécurité pour prévenir toute attaque terroriste et maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;

- améliorer la stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;

- poursuivre les activités du Conseil National de Sécurité ;

- renforcer la coopération transfrontalière pour mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région ;

- poursuivre le renforcement des capacités des agents chargés de la lutte antiterroriste ;

- poursuivre la sensibilisation des populations en vue de dénoncer toute activité ou toute personne susceptible d'actes de terrorisme.

6

ANNEXE





ARRETE N° 0058 /MEF/DGTCP/DDPD DU 09 FEV 2023
AUTORISANT LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET
DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE A EMETTRE L'EMPRUNT
TRESOR PUBLIC TPCI 5,75% 2023-2030

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des marchés Financiers ;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la loi n°69-510 du 08 décembre 1969 autorisant le Gouvernement à approuver l'émission d'emprunts obligataires à lots ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016, portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2021-454 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions.

.../...

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un (01) emprunt obligataire dénommé «TPCI 5,75% 2023-2030 » d'un montant indicatif de 150 milliards FCFA sur une durée de sept (7) ans.

La souscription à cet emprunt est ouverte aux investisseurs institutionnels, aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation(SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA.

ARTICLE 2 : L'emprunt Trésor Public « TPCI 5,75% 2023-2030 » sera représenté par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorties d'un taux d'intérêt annuel de 5,75%.

ARTICLE 3 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 4 : Le remboursement des obligations se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé.

ARTICLE 5 : Les obligations porteront jouissance le premier jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront annuellement 575 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance.

ARTICLE 6 : Les revenus de l'emprunt Trésor Public « TPCI 5,75% 2023-2030 » sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

ARTICLE 7 : Le Trésor Public se réserve le droit de procéder, au remboursement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, un an après la date de clôture des souscriptions.

ARTICLE 8 : La période de souscription sera précisée dans la note d'information de l'emprunt « TPCI 5,75% 2023-2030 ».

ARTICLE 9 : L'emprunt Trésor Public « TPCI 5,75% 2023-2030 » est admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ARTICLE 10 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le **09 FEV 2023**

AMPLIATIONS :

- PR/Cab 1
- PM/Cab 1
- MEF/Cab 1
- MBPE/Cab 1
- DGTCP 1
- CREPMF 1
- JORCI 1



Adama Coulibaly
Adama COULIBALY



Plateau, Boulevard Carde, immeuble SOGEFIHA • BP V 98 Abidjan
Tél.: (225) 27 20 30 90 20 • Fax : (225) 27 20 21 35 87
www.tresor.gouv.ci • email : info@tresor.gouv.ci

